

COMPTE RENDU de la REUNION

du CONSEIL MUNICIPAL du 02 Février 2024

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procuration : Eric PIZOT à Marie-Odile LAFFONT

Absent : Jonas NOYER

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le relevé des décisions du conseil municipal du 01 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

01.- Val'Eyrieux, approbation des nouveaux statuts (PLUi)

Lors de la séance du conseil communautaire à Val'Eyrieux le 11 décembre 2023, il a été voté une modification des statuts attribuant une nouvelle compétence à Val'Eyrieux :

Aménagement de l'espace : Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter pour l'approbation de ces nouveaux statuts et de l'intégration de la commune au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La proposition est acceptée par 11 voix pour, 1 abstention et 1 opposition.

02.-Déclassement du bâtiment de l'école primaire publique en vue de sa vente

Monsieur le Maire annonce que cette question est reportée, le déclassement de ce bâtiment ne peut pas avoir lieu tant qu'il est occupé par l'école.

Cependant Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de faire effectuer les diagnostics obligatoires pour les ventes de l'école et de la Poste.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

03.- Déplacement d'une servitude chez Font'Art Créations.

Monsieur le Maire présente au conseil un document d'arpentage établi le 11 février 2020 entre la précédente municipalité et M. GIRAUD Font'Art Créations, suite à la pose d'une clôture par M. GIRAUD pour sécuriser la parcelle AB 971 (ex AB 919) où se situe son usine rue du Garail à la demande de son assurance. L'implantation de cette clôture a donné lieu à un échange de terrain entre les deux parties : l'entreprise Font' Art cède à la commune 13 m2 (nouvelle parcelle AB 972) et la commune lui cède 6 m2 (nouvelle parcelle AB 974).

Dans la parcelle AB 971 (ex AB 919) clôturée, se situe une servitude de passage au profit du voisin M. GIMET pour accéder à son jardin. M. GIRAUD en accord avec M. GIMET, a demandé à la municipalité précédente s'il était possible de déplacer cette servitude à l'extérieur de sa clôture, dans la parcelle AB 973 (ex AB 920) appartenant à la commune. La municipalité précédente a accepté.

Monsieur le Maire propose de régulariser l'échange de terrains entre M. GIRAUD Font'Art et la commune ainsi que le transfert de la servitude au profit de M. GIMET sur la parcelle AB 973 appartenant à la commune.

Il demande au conseil l'autorisation de procéder aux démarches nécessaires à la signature des actes notariés. Tous les frais seront à la charge des demandeurs.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à contacter un Notaire et à signer l'acte et documents annexés.

4.-Approbation de la coupe dans la forêt de Gerland et du mode de vente.

Monsieur le Maire expose au conseil la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à une coupe de douglas dans la forêt communale de Gerland : 1080 m3 pour une estimation de 59 000 €.

La vente sera gérée par l'Office des Forêts à l'automne 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil de voter pour cette vente dans les conditions indiquées.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

5- Demande de la Fédération Départementale de Pêche.

Dans le cadre de ses missions de suivi de la qualité des milieux aquatiques et dans un contexte de changement climatique, la Fédération Départementale de Pêche sollicite la municipalité pour une demande d'autorisation de pose d'une station de suivi thermique des eaux, sur une pile du pont de la Gare qui surplombe l'Eyrieux.

Cette demande entraîne la signature d'une convention pour une durée de 3 ans renouvelable. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

6.- Remboursement d'une dépense payée par un adjoint.

Monsieur René Coste, Adjoint, a payé une facture de 153.02 € pour l'achat de matériel pour la municipalité, Monsieur le Maire propose au conseil de procéder au remboursement.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

7.- Participation financière pour la destruction des frelons asiatiques.

Dans l'attente de renseignements supplémentaires sur la destruction de nids de frelons asiatiques, la décision pour la participation financière de la commune est reportée au prochain conseil.

8.- Travaux sur le réseau d'éclairage public.

L'éclairage public de la commune a été en grande partie changé par des lampadaires à Led. Il reste 45 lampes à changer en centre village pour un coût de 33 585.57 € HT. Le SDE 07 finance cette opération à hauteur de 50 % du montant HT, reste à charge pour la commune 16 792.79 € HT. Un acompte de 50% (8396,40 €) est à verser à la commande, 40% (6717.12 €) à la réception des travaux et 10% (1679.28 €) au décompte définitif des travaux.

Chemin des Sources, 3 hublots sont à changer pour 1141.73 € financés dans les mêmes conditions.

Les travaux sont prévus fin 2024-début 2025.

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil approuve le lancement des travaux et leur financement à l'unanimité des présents et représentés.

9.- Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Afin d'assurer une continuité de gestion des services de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer le paiement de factures d'investissement, pour un montant maximum de 50 000 €, dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Travaux de voirie en régie : Achat de matériaux pour les travaux d'aménagement de la Place de la Bascule : 20 000 €

Achat d'un camion pour les services techniques : 30 000 €

Le conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

10.- Souscription d'un prêt pour l'achat d'un nouveau camion pour le service technique.

Le camion des services techniques n'étant plus en bon état, son remplacement était impératif. Suite à de multiples recherches effectuées par l'adjoint responsable des services techniques, un véhicule a été acheté pour un montant négocié de 30 000 €.

Le financement sera fait par un emprunt de 5 ans auprès du Crédit Agricole pour un taux 2.7786 %.
Frais de dossier pour 30€

Monsieur le Maire propose l'approbation de ce financement.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

11.- Fixation du loyer de l'appartement sis Mairie Annexe et du local commercial sis la Gare.

Après la rénovation du logement situé au deuxième étage du bâtiment Mairie Annexe, le loyer a été fixé à 490 € par mois hors charges.

Le local commercial situé à côté du restaurant Le Payanké, précédemment occupé par un commerce de location de vélos, est remis sur le marché de la location pour une activité proche du tourisme, au prix de 500 € par mois.

Monsieur le Maire propose de valider le montant de ces loyers.

Le conseil approuve les montants de ces loyers à l'unanimité.

12.- communications

- L'association USSM fête les 90 ans du Club le 6 juillet 2024. Elle sollicite une subvention exceptionnelle pour cette occasion. La commission Association va étudier la demande.

- L'Amicale laïque fait part d'un projet d'animation en octobre 2024, type « course de caisse à savon ». Le conseil doit étudier la faisabilité de ce type de manifestation.

- Un entretien entre Monsieur le Maire et les représentants de la Paroisse est prévu le mardi 6 février concernant la descente du Père Noël du clocher de l'église.

- Calendrier du budget, réunion en interne le 13 février 2024, réunion de la commission des Finances le 13 mars, vote du budget au conseil municipal le 22 mars 2024.

- Le prêt in fine de 900 000 € à la Caisse d'Épargne contracté par la municipalité concernant la construction de l'école, remboursable en juillet 2024 est prorogé pour un an au même taux.

La séance est levée à 19h45